



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

Réf : AC/CN/0119

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au centre communal Maurice Bernaudin, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

Date de convocation
05/07/2021
Date d'affichage
05/07/2021

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES GUESNET, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Madame Laurence BERGHGRACHT pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI

Monsieur Nicolas FAURE pouvoir à Monsieur François LANCERAUX
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER pour à Monsieur Patrick BARRETT
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE pouvoir à Madame Corry NEAU
Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Monsieur le Maire demande au Conseil si le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2021 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

1- ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISÉ : MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLU AVANT SON APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de révision du PLU est en cours et vient de faire l'objet d'une enquête publique.

Monsieur le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet.

L'ensemble des Personnes Publiques Associées a également rendu un avis favorable sous conditions, notamment pour les services de l'Etat, de prendre en compte certaines demandes de modification (retrait de la zone 1AU correspondant au Hameau du Cormier notamment).

le conseil municipal après avoir délibéré :

- considérant que les modifications proposées ne remettent pas en cause l'économie générale du plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique

décide

- d'apporter certaines modifications demandées
- par les personnes publiques,
- au cours de l'enquête publique

Les modifications sont annexées au présent compte rendu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2-APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME REVISE

Les modifications proposées, préalablement à l'approbation du nouveau PLU, ayant été approuvées par l'assemblée, Monsieur le Maire propose, à présent, d'approuver ce nouveau document d'urbanisme.

Il propose également, comme cela doit se faire à l'approbation de chaque nouveau document d'urbanisme :

- d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire
- de soumettre les clôtures à déclaration préalable
- de soumettre les travaux de ravalement de façades à déclaration préalable

ADOPTE A L'UNANIMITE

3- APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire rappelle que l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a fait l'objet d'une enquête publique conjointe avec celle du Plan Local d'Urbanisme.

Lors de l'enquête aucune observation particulière n'a été faite concernant ce nouveau zonage et ce dernier a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Prise en compte de la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées communal (retrait des zones auparavant en assainissement non collectif : impasse Molière, rue d'Avilly, rue Charles Duru et Place du Docteur Roux)
- Ajout d'un projet de bassin de rétention des eaux de pluie dans le vieux Vineuil pour le traitement des eaux de ruissellement

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver cette actualisation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4- DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNAL 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU qui présente au Conseil Municipal la décision modificative n°1 du Budget Communal comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 202-124 : Commissaire enquêteur PLU		2 100,00 €		
D 2031-139 : Suite nouveau marché		10 000,00 €		
D 2051 : site internet école		600,00 €		
TOTAL D 20: Immobilisations incorporelles		12 700,00 €		
D 2041582 : Repart rue des Sœurs	53 000,00 €			
D 2041582-137 : Complément SE60		10 000,00 €		
D 2041582-138 : Solde SE60 suite dépenses	2 332,26 €			
TOTAL D 204 : subventions d'équipement versées	55 332,26 €	10 000,00 €		
D 2128 : Divers		7 006,91 €		
D 2128-141 : Fin cavité rue des Sœurs	7 436,00 €			
D 2128-146		3 500,00 €		
D 2128-147 : Fin cavurnes	4 750,00 €			
D 2128-148 : Opération annulée	1 250,00 €			
D 21318-153 : Opération terminée	625,00 €			
D 2132-168 : Réduction frais de notaire	14 600,00 €			
D 2135 : Aménagements GSB pour le périscolaire		7 000,00 €		
D 2151-137 : Travaux de VRD		8 000,00 €		
D 2152-159 : Fin luminaires	2 546,14 €			
D 2152-163 : Suite des passages protégés		30 000,00 €		
D 21534-159 : Opération terminée	492,51 €			

INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2181-151 : Rénovation mairie		10 000,00 €		
D 2181-152 : Opération terminée	2 275,00 €			
D 2181-164 : Presbytère		1 100,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	33 974,65 €	66 606,91 €		
Total	89 306,91 €	89 306,91 €		
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5-DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU qui présente au Conseil Municipal la décision modificative n°1 du Budget eau et assainissement comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 020 : Raccordement jeu d'Arc et gare	42 000,00 €			
TOTAL D 020: Dépenses imprévues d'investissement	42 000,00 €			
D 2315: Raccordement Jeu d'Arc et gare		42 000,00 €		
Total D 23: Immobilisations en cours		42 000,00 €		
Total	42 000,00 €	42 000,00 €		
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6-TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RONDPOINT DE CHANTILLY AVEC FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Monsieur le Maire rappelle que la commune poursuit, avec l'appui du Syndicat Energie de l'Oise, l'enfouissement des réseaux dans les rues de la commune.

Les prochains travaux d'enfouissement envisagés concernent l'éclairage public au rond-point de Chantilly pour un montant total TTC de 12 245,90 €, avec fonds de concours communal de 4 752,94 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

7-CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ETUDE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES DANS LE VIEUX VINEUIL

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation, revêtant la forme d'une procédure adaptée inférieure à 90 000 €, a été lancée dans le cadre du projet de gestion alternative des eaux pluviales dans différentes rues de la commune situées dans le Vieux Vineuil.

Deux offres ont été réceptionnées :

- ATEVE
- VERDI

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 11 juin dernier afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse des offres.

Détail des offres :

Pli n°	Nom de l'entreprise	Mission LT/AVP	Mission DLE	Missions PRO/ACT/VISA/DET/AOR/GPA
1	ATEVE	12 000 € TTC	9 600 € TTC	4,8 % du montant total des travaux à réaliser
2	VERDI	12 600 € TTC	6 750 € TTC + 2 700 € si dossier d'autorisation à déposer	5,2278 % du montant total des travaux réalisés

Suite à l'analyse des offres effectuée par la commission et en fonction des critères d'attribution définis dans le règlement de la consultation, la société VERDI a obtenu le plus de points :

Notes obtenues :

ATEVE

- Valeur technique et références : **38.00** sur 60.00
- Prix : **40.00** sur 40.00
- Total obtenu : **78.00/100**

VERDI

- Valeur technique et références : **54.00** sur 60.00
- Prix : **38.71** sur 40.00
- Total obtenu : **92.71/100**

Monsieur le Maire propose donc de retenir la société VERDI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8-CONVENTION D'ACHAT GROUPE DE MASQUES CHIRURGICAUX AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE

Monsieur le Maire rappelle que depuis le début de la crise sanitaire, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne apporte son soutien aux communes membres en fournissant, notamment, des masques chirurgicaux à des prix compétitifs.

Pour le deuxième trimestre nous avons reçu une dotation de 5 000 masques.

Afin de pouvoir procéder au versement de la part communale sur le prix des masques chirurgicaux, il est nécessaire de signer une convention d'achat.

Le coût total de cette commande est de 650 € HT, soit 686 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour la signature d'une convention d'achat de masques chirurgicaux avec la CCAC pour un montant de 650 € HT

ADOPTE A L'UNANIMITE

9-PAIEMENT DES PRESTATIONS ALSH DUES A LA VILLE DE CHANTILLY AU TITRE DES VACANCES DE FEVRIER 2021

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les difficultés rencontrées par la ville de Chantilly, auprès de la trésorerie municipale dont ils dépendent, pour le paiement des prestations dues par notre commune dans le cadre de la fréquentation de l'ALSH du mois de février 2021 par les enfants domiciliés sur notre commune.

Il apparaît nécessaire, afin de régulariser cette situation et de permettre le paiement de cette prestation d'un montant de 648 €, que le Conseil municipal donne son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le paiement de la prestation ALSH du mois de février 2021 s'élevant à 648 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10-TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ORGANISE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 1 en date du 12 avril 2021, validant la création d'un accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Vineuil-Saint-Firmin.

Il expose au Conseil les tarifs qui seront appliqués pour les vacances, les mercredis scolaires, le périscolaire, les temps d'animation et la cantine.

Les tarifs sont fixés selon le barème n°1 des participations familiales des Caisses d'Allocations familiales de l'Oise et sont calculés en fonction des ressources réelles et du nombre d'enfants à charge.

Les tarifs des mercredis et vacances

Tarifs		Nombre d'enfants à charge			
		1	2	3	4
Minimum	1 jour	1.64	1.54	1.44	1.33
	½ jr	0.82	0.77	0.72	0.67
Maximum	1 jour	10.30	9.60	9.00	8.40
	½ jr	5.15	4.80	4.50	4.20

Une majoration de 10 % sera appliquée pour les extérieurs

Les tarifs matins et soirs (périscolaire)

Tarifs		Nombre d'enfants à charge			
		1	2	3	4
Minimum	matin	0.21	0.19	0.18	0.17
	soir	0.42	0.39	0.36	0.33
Maximum	matin	1.29	1.20	1.13	1.05
	soir	2.58	2.40	2.26	2.10

Tarifs des repas de cantine

Tarif unique	3.10
--------------	------

Temps d'animation (le midi)

Tarif en fonction des revenus	De 0.21 à 1.61
-------------------------------	----------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11-RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 210-1, L. 213-1, R. 213-8 et L. 300-1,

Vu le recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif d'Amiens (procédure n°2000356-4) par Monsieur PASQUALINI Stéphane, dirigé contre l'arrêté de Permis de Construire délivré par la Commune de Vineuil Saint Firmin à Monsieur DE BUSSCHERE Marc-Henri le 2 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le cadre du recours contentieux contre l'arrêté de Permis de Construire délivré à Monsieur DE BUSSCHERE Marc-Henri.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12- CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2022

Par tirage au sort en séance publique, Monsieur le Maire est chargé de désigner 3 personnes sur la liste électorale générale de la Commune.

Ces opérations doivent se faire publiquement,

Sachant que la liste électorale générale comporte 118 pages,

- un premier tirage donne le chiffre de la page de la liste générale des électeurs,
- un deuxième tirage donne le numéro de la ligne et par conséquent le nom du juré,
- cette opération est renouvelée trois fois.

Après établissement de la liste, le Maire est chargé d'avertir les personnes tirées au sort par courrier leur demandant de préciser leur profession afin de compléter le formulaire de la liste préparatoire.

TIRAGE AU SORT :

1^{ère} personne : PERROTTE Xavier, Emmanuel n° d'électeur 1265
2^{ème} personne : DORIDOT Gabriel, Jean, Adelphe n° d'électeur 351
3^{ème} personne : BLAIR Dominique Gordon Charles n° d'électeur 96

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13-RAPPORTS D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE ANNEE 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les deux rapports d'activité de la CCAC au titre de l'année 2020 :

- Le rapport d'activité de l'Aire Cantilienne
- Le rapport d'activité du service d'élimination des déchets de l'Aire Cantilienne

Il précise que ces rapports sont parvenus en amont aux membres du Conseil afin qu'ils puissent faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant présentée, le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activité de l'Aire Cantilienne et du service d'élimination des déchets de l'Aire Cantilienne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

